



Brindas, le 10 janvier 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

LOGEMENT SOCIAL : UNE VISION POUR NOTRE TERRITOIRE ET LES FAMILLES

Certes, la loi SRU imposant un quota du nombre de logements sociaux à chaque commune peut être une opportunité mais pas à n'importe quel prix. En effet, nos territoires sont diverses et cette loi ne peut pas s'appliquer de la même façon sur chaque commune.

Notre commune de Brindas en est l'exemple.

Comment demander à une commune d'atteindre des objectifs de chiffres sans prendre en compte sa spécificité ? A ce jour, des efforts ont été faits. Il reste encore à faire.

Cependant, **une réflexion de fond sur le logement social doit se faire**. A ce jour, l'image du logement social n'est pas forcément favorable au sein de la population. Au vu de la crise économique qui arrive, le logement social va prendre une place particulière et va devenir un outil pertinent.

Le logement social c'est aussi le logement à destination des seniors, des étudiants mais il peut aussi s'ouvrir aux familles monoparentales par exemple. Chacun d'entre nous peut être concerné par ce type de logement que ce soit pour soi-même ou bien sa famille, ses enfants ou ses amis. Pour cela, la commune reste l'autorité en matière de construction de logements. **Elle doit être à l'initiative de projets porteurs à destination des familles de manière générale.**

Cependant, **la commune ne peut accomplir cette mission sans un accompagnement fort de l'État**. En effet, une commune qui construit voit son nombre d'habitants s'accroître et donc sa demande en services et en équipements publics tout autant.

Avec la suppression de la taxe d'habitation, (pour le moment compensée par l'État mais jusqu'à quand ?), les capacités d'investissement des communes sont instables et l'accompagnement de l'État est indispensable.

Enfin, notre commune ne pourra atteindre ce taux de 25% que si et seulement si 100% des logements construits sont sociaux.

Brindas n'a pas les capacités à construire autant sans défigurer son identité qu'elle soit visuelle mais aussi dans son esprit de village.

Le paiement de cette amende (65000€ environ, soit 10€ par habitant en moyenne) est donc un levier qui permet de préparer l'avenir de notre commune.

Une vision sur le long terme pour dessiner notre territoire doit être posée afin de prendre les bonnes décisions et d'intégrer ces logements sociaux dans de vrais projets pertinents pour notre territoire **notamment à destination de nos seniors, nos étudiants et nos familles monoparentales**.

Guillaume GIRAUD
Conseiller municipal
Président de « Brindas avec Vous »